Arrêté n°2012-359 du 13 avril 2012 modifiant l'arrêté n°2011-192 du 14 avril 2011

Fixant le Plan Stratégique Régional de Santé de Champagne-Ardenne

Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé de Champagne-Ardenne

VU le Code de la santé publique et notamment ses articles L.1434-1et suivants, R.1434-1 et suivants ;

VU la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

Vu la loi n°2011-940 du 10 août 2011 modifiant certaines dispositions de la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

VU le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé (ARS) ;

VU le décret du 1er avril 2010 portant nomination de Monsieur Jean-Christophe PAILLE en qualité de directeur général de l'Agence régionale de Santé de Champagne-Ardenne ;

VU l'avis rendu par la Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie en date du 11 avril 2011 ;

VU l'avis rendu par le Conseil de surveillance de l'ARS Champagne-Ardenne en date du 14 avril 2011 ;

CONSIDERANT

L'avis de consultation sur le Projet régional de santé (PRS) publié le 16 décembre 2011 au recueil des actes administratifs de la préfecture de région Champagne-Ardenne ;

L'avis du Préfet de la région Champagne-Ardenne en date du 16 février 2012 ;

L'avis du conseil régional en date du 13 février 2012 ;

L'avis du conseil général de l'Aube en date du 9 janvier 2012;

L'avis du conseil général des Ardennes en date du 10 février 2012 ;

L'avis du conseil général de la Marne en date du 10 février 2012 ;

L'avis du conseil général de la Haute-Marne en date du 17 février 2012 ;

Les avis rendus par les conseils municipaux de Reims, Saint-Dizier, Charleville-Mézières, Epernay, Châlons-en-Champagne, Attancourt, Dormans, Dierrey Saint-Julien, Esternay, Marigny le Châtel, Avant les Marcilly, Avon la Pèze, Chaumont, Bogny sur Meuse, Fumay, Faux Villecerf, La Fosse Corduan, Trancault, Saint-Martin de Bossenay, Mesnil Saint-Loup, Origny le Sec, Orvilliers Saint-julien, Saint-Flavy, Prunay Belleville, Mesnil Sellières, Marcilly le Hayer, Rigny la Nomeuse, Ossey les trois maisons, Joinville, Arc en Barrois, Langres, Vitry-le-François, Fismes, Vouziers, Saint Loup de Buffigny, Villiers en Lieu, Villadin, Saint Lupien, Charnoy ;

ARRETE

Article 1er : L'arrêté n°2011-192 du 14 avril 2011 est ainsi modifié.

Article 2 : Le PSRS peut être consulté sur le site de l'Agence régionale de santé de Champagne-Ardenne à l'adresse suivante : http://www.ars.champagne-ardenne.sante.fr

Il est également consultable en version papier dans les locaux :
- du siège de l'ARS à Châlons-en-Champagne (51)
- de chaque délégation territoriale de l'ARS Champagne-Ardenne, à Troyes (10), Chaumont (52) et Charleville-Mézières (08).

Article 3 : Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé de Champagne-Ardenne est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de région.

Fait à Châlons-en-Champagne, le 13 avril 2012

Le Directeur général de l'Agence Régionale de Santé de Champagne-Ardenne

ars
Agence Régionale de Santé
Champagne-Ardenne

Jean-Christophe PAILLE